

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
17 Octobre 2017**

OBJET : Participation à la mission de prévention et d'animations jeunes - 3ème répartition
2017 - Délégation des Centres Sociaux

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 17 Octobre 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer dans le cadre du dispositif « Animation Prévention Jeunesse » et au titre de la 3^{ème} répartition de l'année 2017, conformément aux tableaux annexés au rapport, des subventions de fonctionnement d'un montant total de 350 193 €,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer, pour les associations dont le montant de la subvention est supérieur ou égale à 23 000 €, la convention type prévue à cet effet,
- d'imputer la dépense correspondante, soit 350 193 € au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

**Signé
Nathalie Tarrisse
Directrice
du Service des Séances de l'Assemblée**